



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC M.R.C. DE LA HAUTE-CÔTE-NORD MUNICIPALITÉ DES ESCOUMINS

Séance 21 mai 2024

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité des Escoumins tenue le **21 mai 2024** à 19 heures au lieu ordinaire des réunions du Conseil et à laquelle étaient présents : Madame Dany Dion, Madame Karine Roussel, Monsieur Gaétan Gagnon, Monsieur Dorté Létourneau et Monsieur Denis Morin, tous membres du Conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur André Desrosiers, maire.

Est absente : Madame Stéphanie Gagnon

Madame Andrée Lessard, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

Ouverture de la séance à 19h00

ORDRE DU JOUR

1.0 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE : PRÉSENCES

2.0 ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAUX

- 2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2.2 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 avril 2024

3.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 3.1 Autorisation de paiement/ Comptes du 10 avril 2024 au 15 mai 2024
- 3.2 Autorisation/ Concours local d'embellissement « Mon village fleuri » édition 2023
- 3.3 Dépôt/ Calendrier des vacances 2024
- 3.4 Demande d'autorisation signature convention/ Programme d'aide à la voirie locale
- 3.5 Annulation des résolutions numéros 24-03-060 et 24-04-084 relatives au dépôt d'une demande de projet à la MRC de La Haute-Côte-Nord
- 3.6 Entériner la demande d'appel d'offres/ Avocat en droit municipal
- 3.7 Autorisation dépense/ Achat de panneaux de signalisations MRC
- 3.8 Autorisation paiement et signature de contrat/ Plateforme Anekdote
- 3.9 Octroi de mandat/ Bilan de santé de l'édifice de la Caisse Desjardins
- 3.10 Entretien de la rue Otis/ Entente avec la municipalité des Bergeronnes
- 3.11 Engagement d'étudiants saison estivale 2024
- 3.12 Mandat de négociation pour Me Saucier
- 3.13 Mandat nouvelle firme d'avocats
- 3.14 Autorisation signature entente services aux personnes sinistrées Croix-Rouge canadienne
- 3.15 Déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique
- 3.16 Engagement de l'employé numéro 32-0047/ Préposé entretien général

4.0 DEMANDES DE CONTRIBUABLES ET D'ORGANISMES

5.0 CENTRE SPORTIF / CENTRE MULTIFONCTIONNEL

6.0 URBANISME

- 6.1 Dépôt/ Rapport sommaire des permis du mois d'avril 2024
- 6.2 PPCMOI 2024-001 de Madame Émilie Lavoie et Monsieur Jason Tremblay-Morneau

7.0 INCENDIE

8.0 VOIRIE MUNICIPALE



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

- 8.1 Autorisation dépenses asphaltage bris hiver 2023-2024
- 8.2 Demande de travaux supplémentaires
- 8.3 Octroi de contrat entreprise GaéVan

9.0 HYGIÈNE DU MILIEU (AQUEDUC ET ÉGOUT)

- 9.1 Niveau d'eau lac Gardner – Eau potable

10.0 BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE ET CDMM

11.0 BÂTIMENTS MUNICIPAUX & PARCS

12.0 POLITIQUES ET RÈGLEMENTS

13.0 COLLOQUES, CONGRÈS, FORMATIONS, INVITATIONS

14.0 PROJETS

- 14.1 Mise à jour et mise en place/ Comité MADA
- 14.2 Demande d'autorisation dépôt/ Présentation du projet Les Escoumins en chanson
- 14.3 Demande d'autorisation dépôt/ Présentation du projet du 17 août 2024 « Les Escoumins en chanson »

15.0 OFFRES DE SERVICES

16.0 CORRESPONDANCE, M.A.M.O.T. ET AUTRES

- 16.1 Régie intermunicipale des infrastructures portuaires de Trois-Pistoles – Les Escoumins
- 16.2 MRC de La Haute-Côte-Nord/ Résolution appui maintien de la diffusion du Saint-Laurent en direct
- 16.3 Association du Cancer de l'Est
- 16.4 Résolution municipalité de Tadoussac
- 16.5 Lettre Service d'été Canada

17.0 AFFAIRES NOUVELLES

18.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

19.0 AJOURNEMENT

20.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ouverture de la séance est faite à 19 heures par Monsieur André Desrosiers, maire, et il constate que le quorum est respecté.

N° 24-05-145

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR : **Monsieur Gaétan Gagnon**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que remis à tous les membres présents;

QUE tous les membres reconnaissent en avoir reçu une copie et demandent la dispense de la lecture.

N° 24-05-148

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 AVRIL 2024

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR : **Monsieur Dorté Létourneau**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 avril 2024 soit adopté tel que remis à tous les membres;

QUE tous les membres présents reconnaissent en avoir reçu copie et demandent la dispense de la lecture.

N° 24-05-097

AUTORISATION DE PAIEMENT / COMPTES DU 11 AVRIL AU 15 MAI 2024



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer et des comptes payés d'avance du 11 avril 2024 au 15 mai 2024 a été déposée aux membres du conseil pour fins de vérification et versée aux archives sous la cote numéro 207 120 (2727).

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR : **Madame Dany Dion**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil accepte les comptes du 11 avril 2024 au 15 mai 2024 tels que présentés par la greffière-trésorière et directrice générale;

QUE le Conseil autorise également le paiement de ces comptes lesquels seront préalablement vérifiés par monsieur André Desrosiers, maire;

Comptes déjà approuvés par le Conseil :	122 029.64 \$
Comptes à payer :	376 879.89 \$
Total des comptes	498 909.53 \$

N° 24-05-098

AUTORISATION / CONCOURS LOCAL D'EMBELLEMENT « MON VILLAGE FLEURI » ÉDITION 2024

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la mission d'accueil du Village-relais, il s'avère important de motiver la population et les commerçants à embellir et fleurir le village de Les Escoumins;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité entend promouvoir la participation et l'implication de la collectivité, en l'encourageant à réaliser des actions concrètes qui favorisent l'embellissement du village;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité des Escoumins adhère également à la classification des Fleurons du Québec, laquelle représente une reconnaissance officielle des efforts collectifs pour embellir durablement notre milieu de vie;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité des Escoumins préconise et encourage la tenue d'un concours local d'embellissement;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR : **Madame Karine Roussel**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil de la municipalité des Escoumins officialise et autorise la tenue de la 14^e édition du concours d'embellissement intitulé « Mon village fleuri 2024 »;

QUE le comité soit mandaté afin de définir les modalités du concours sur la base d'une participation collective;

QU'un budget de l'ordre de 1 500 \$ (mille cinq cents dollars) soit affecté à l'organisation du concours d'embellissement.

**** DÉPÔT**

CALENDRIER DES VACANCES 2024

N° 24-05-152

DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA SIGNATURE DE LA CONVENTION DU PROGRAMME AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLET DOUBLE VOCATION / MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE

ATTENDU QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable accorde une aide financière maximale de 10 500 \$ pour le programme d'aide à la voirie locale;

ATTENDU QUE la municipalité des Escoumins doit signer une convention d'aide financière en vertu du Programme d'aide à la voirie locale;

ATTENDU QUE la municipalité des Escoumins, a pris connaissance du programme PAVL et doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR : **Monsieur Dorté Létourneau**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité s'engage à respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

QUE le conseil municipal autorise la signature de la convention d'aide financière en vertu du Programme d'aide à la voirie locale double vocation;

QUE madame Andrée Lessard, directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi que monsieur André Desrosiers maire, soient autorisés à signer tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

N° 24-05-100

ANNULATION DES RÉSOLUTIONS NUMÉROS 24-03-060 ET 24-04-084 RELATIVES AU DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE PROJET À LA MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR : **Monsieur Gaétan Gagnon**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'ANNULER les résolutions numéros 24-03-060 et 24-04-084 relatives au dépôt d'une demande de projet à la MRC de La Haute-Côte-Nord.

N° 24-05-101

ENTÉRINER LA DEMANDE D'APPEL D'OFFRES / AVOCAT EN DROIT MUNICIPAL

ATTENDU QUE Me Gaston Saucier a annoncé sa retraite lors d'un courriel daté du 17 avril dernier;

ATTENDU QUE ce dernier indique la date de son départ à la retraite pour le 31 décembre 2024;

ATTENDU QU'il est essentiel pour la municipalité d'avoir un avocat pour à des fins de conseils juridiques et autres ;

ATTENDU QU'il n'y a pas beaucoup d'avocat en droit municipal au Québec et qu'il faut débiter les recherches rapidement si nous voulons trouver un procureur municipal;

ATTENDU QUE madame Andrée Lessard en a avisé les membres du conseil par courriel le 27 avril 2024;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR : **Monsieur Denis Morin**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil entérine la demande de madame Andrée Lessard, directrice générale et greffière-trésorière, qui consiste à déposer une demande appel d'offres afin de recruter un procureur pour la municipalité des Escoumins.

N° 24-05-102

AUTORISATION DE DÉPENSE / ACHAT DE PANNEAUX DE SIGNALISATION

CONSIDÉRANT QUE la direction générale de la MRC de la Haute-Côte-Nord a communiqué avec madame Andrée Lessard, directrice générale de la municipalité, d'une problématique concernant le stationnement de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE des vacanciers utilisent le stationnement de la MRC durant les heures de bureau pour accéder au site du parc des Chutes;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit indiquer aux utilisateurs du site de ne pas faire de camping et à ne pas se stationner à cet endroit;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Signalisation Lévis a déposé une soumission au montant de 896.40 \$ (huit cent quatre-vingt-seize dollars et quarante cents) avant taxes;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a besoin de signalisation supplémentaire au montant de 1 362.60 \$ (mille trois cent soixante-deux dollars et soixante cents) avant taxes;

CONSIDÉRANT QUE le coût total pour la signalisation s'élève à 2 259 \$ (deux mille deux cent cinquante-neuf dollars) transport et taxes en sus;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR : **Madame Karine Roussel**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil autorise la dépense pour l'achat de panneaux de signalisation au montant de 2 259 \$ (deux mille deux cent cinquante-neuf dollars) transport et taxes en sus;

QUE le montant soit prélevé à même le budget 2024.

N° 24-05-103

AUTORISATION DE PAIEMENT/ CONTRAT POUR LA PLATEFORME NUMÉRIQUE ANEKDOTE INC.

ATTENDU QUE par la résolution numéro 19-06-508, la Municipalité des Escoumins a adhéré à la plateforme numérique Anekdoté Inc., outil qui contribue à faire connaître l'histoire et les spécificités des villages membres pour les rendre attrayants et distinctifs;

ATTENDU QU'il est temps de renouveler le contrat de service de cette plateforme et également de procéder au paiement;

ATTENDU QUE le montant du renouvellement pour une période de 36 (trente-six) mois est de 4 250.00 \$ (quatre mille deux cent cinquante dollars) plus les taxes applicables;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR : **Monsieur Dorté Létourneau**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise madame Andrée Lessard, directrice générale, à signer le contrat de service de Plateforme numérique Anekdoté Inc. pour une période de 36 (trente-six) mois à partir de la date de la mise en ligne du service (au plus tard 90 jours après les signatures), et selon les modalités du contrat;

QUE le conseil municipal entérine la dépense de 4 250.00 \$ (quatre mille deux cent cinquante dollars) plus les taxes applicables.

N° 24-05-104

OCTROI DE MANDAT / BILAN DE SANTÉ DE L'ÉDIFICE DE LA CAISSE DESJARDINS

ATTENDU QUE la Municipalité des Escoumins a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le bilan de santé de la caisse Desjardins;

ATTENDU QUE dans le but de préparer le projet d'acquisition de l'édifice actuel, un bilan de santé de celui-ci est nécessaire afin d'avoir le plus d'informations possible sur l'état du bâtiment et ainsi connaître les travaux à effectuer à court, moyen et long terme;

ATTENDU QUE les firmes BGLA, Sylvain Simard architecte ainsi qu'Ardoise, ont refusées de soumettre une offre puisqu'ils n'avaient pas le temps et les effectifs nécessaires pour effectuer les travaux;

ATTENDU QUE parmi les entreprises invitées, seule EPA Architecture a déposé une soumission, au montant de 8 900 \$ (huit mille neuf cents dollars) avant taxes;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

ATTENDU QUE 50% de la facture sera défrayé par le programme (PSEFE) Politique de soutien aux études préalable et fonds d'expertises à la réalisation de projet de la MRC de La Haute-Côte-Nord;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR : **Monsieur Gaétan Gagnon**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil municipal accepte la soumission et octroie le contrat du mandat à la firme **EPA Architecture**, au montant de 8 900 \$ (huit mille neuf cents dollars) avant taxes.

N° 24-05-105

ENTRETIEN DE LA RUE OTIS / ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ DES BERGERONNES

ATTENDU QUE la Municipalité des Escoumins offre le service de déneigement de la rue Otis à la municipalité des Bergeronnes depuis plusieurs années;

ATTENDU QUE ledit service a pris fin à l'hiver 2024;

ATTENDU QUE la rue Otis s'étend sur une distance de 740 mètres;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR : **Madame Dany Dion**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil municipal des Escoumins informe la municipalité des Bergeronnes de son intérêt à renouveler l'entente pour le déneigement de la rue Otis pour une période de 3 ans selon les montants suivants :

1. Hiver 2024-2025= 4 804 \$
2. Hiver 2025-2026= 4 804 \$
3. Hiver 2026-2027= 4 804 \$

N° 24-05-106

ENGAGEMENT D'ÉTUDIANTS SAISON ESTIVALE 2024

ATTENDU QUE la municipalité des Escoumins a dû refaire un deuxième affichage de poste étudiant pour le poste de responsable des installations récréatives;

ATTENDU QUE la municipalité des Escoumins a reçu 2 candidatures;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR : **Monsieur Gaétan Gagnon**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise l'engagement des 2 étudiants suivants : Arthur et Victor Vaugeois;

QUE tous les emplois étudiants pour l'année 2024 soient rémunérés au salaire établi lors de préparation budgétaire présentée au conseil pour l'année 2024.

N° 24-05-107

MANDAT DE NÉGOCIATION POUR ME GASTON SAUCIER

ATTENDU QUE la municipalité des Escoumins est dans un processus d'acquisition d'une partie de terrain à l'endroit où sont les puits d'eau concernant le projet de la mise aux normes d'eau potable;

ATTENDU QUE l'achat de terrain n'est pas admissible à aucune subvention et par le fait même, la municipalité doit absorber directement tous les frais reliés à cette dépense;

ATTENDU QUE pour le bien de la municipalité et des contribuables, il serait bon pour la municipalité de donner mandat à son procureur;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR : **Monsieur Dorté Létourneau**



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil mandate son procureur, Me Gaston Saucier, dans le but de trouver la meilleure solution à envisager pour la municipalité ainsi que d'entamer des négociations avec les propriétaires du terrain où sont installés les puits;

QUE cette négociation est essentielle afin que tout soit fait selon les règles municipales et ainsi être conforme avec les orientations du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

****AJOURNEMENT MANDAT NOUVELLE FIRME D'AVOCATS**

N°24-05-109 AUTORISATION SIGNATURE ENTENTE SERVICES AUX PERSONNES SINISTRÉES CROIX-ROUGE CANADIENNE

ATTENDU QUE les villes doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la *Loi sur la sécurité civile* et la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QUE les villes doivent protéger la vie, la santé et l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge est partie intégrante de la Société canadienne de la Croix-Rouge, dont la mission est d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence ou des sinistres en leur offrant une assistance humanitaire;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge, organisme à part entière du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, intervient selon les règles régissant l'aide humanitaire, conformément à ses principes fondamentaux et au code de conduite qu'elle a adopté;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant des ressources et de l'expertise susceptibles d'aider et de supporter les villes, lors d'un sinistre mineur ou majeur, et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge canadienne a une entente avec le ministère de la Sécurité publique du Québec concernant la gestion de l'inventaire du matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de sinistre pour aider une population sinistrée;

ATTENDU la volonté de la municipalité des Escoumins et de la Croix-Rouge canadienne de signer une nouvelle entente;

ATTENDU QUE la contribution de la Ville sera de 0.20 \$ par habitant pour la période de 2024-2025, de 0.21\$ par habitant pour la période de 2025-2026 et de 0.21\$ par habitant pour la période de 2026-2027;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR : **Monsieur Gaétan Gagnon**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le maire André Desrosiers ainsi que la directrice générale de la municipalité des Escoumins soient autorisés à signer l'entente de services aux personnes sinistrées avec la Croix-Rouge canadienne pour une période de 2 ans, soit jusqu'au 2 juillet 2026 à compter de la date de la signature par les représentants de la municipalité des Escoumins ;

QUE la présente entente sera renouvelée automatiquement suivant les mêmes modalités, pour une période d'un (1) an, à moins que l'une ou l'autre des parties ne fasse parvenir un préavis écrit à l'autre partie pour modifier ou annuler l'entente.

N° 24-05-110 DÉFICIT DU FINANCEMENT FÉDÉRAL DE L'INFRASTRUCTURE PAR RAPPORT À LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

ATTENDU QUE le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement;

ATTENDU QUE, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance;

ATTENDU QUE, selon les estimations de la FCM, le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement;

ATTENDU QUE, selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale *existante* atteint environ 170 milliards de dollars;

ATTENDU QUE l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29% depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus;

ATTENDU QUE, ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique;

ATTENDU QUE les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026;

ATTENDU QUE le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.);

IL EST PAR CONSÉQUENT

PROPOSÉ PAR : **Madame Karine Roussel**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure;

QUE le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes;

QUE le gouvernement conclue dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités;

QUE le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

QUE la copie de cette résolution soit transmise à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, aux députés fédéral et québécois de notre territoire, au président de la Fédération canadienne des municipalités, M. Scott Pearce et au président de la FQM, M. Jacques Demers.

No 24-05-111

ENGAGEMENT DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 32-0047/ PRÉPOSÉ ENTRETIEN GÉNÉRAL

ATTENDU QUE l'employé numéro 32-0047 a été engagé temporairement le 20 novembre 2023 pour le poste préposé entretien général;

ATTENDU QUE ce poste consiste à faire divers travaux d'entretien général dans tous les départements de la municipalité autant du côté des bâtiments, des véhicules et des infrastructures d'aqueduc et d'égout;

ATTENDU QUE la probation de l'employé numéro 32-0047 prendra fin le 20 mai 2024;

ATTENDU QUE conformément à l'article 2.14 de la convention collective en vigueur, l'employé numéro 32-0047 devait effectuer une période d'essai de 1 160 heures afin de compléter sa période de probation;

ATTENDU QUE la directrice générale est très satisfaite de son travail;

ATTENDU QUE le supérieur immédiat de l'employé numéro 32-0047 est aussi très satisfait de son travail;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR : **Monsieur Denis Morin**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise l'engagement de l'employé numéro 32-0047 à titre de préposé entretien général pour la Municipalité des Escoumins;

QUE le salaire et les avantages sociaux de l'employé numéro 32-0047 soient établis selon les conditions définies à la convention collective de travail en vigueur.

**** DÉPÔT**

RAPPORT SOMMAIRE DES PERMIS DU MOIS D'AVRIL 2024

N° 24-05-112

PPCMOI 2024-001 DE MADAME ÉMILIE LAVOIE ET MONSIEUR JASON TREMBLAY-MORNEAU

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Jason Tremblay Morneau et Madame Émilie Lavoie ont déposé une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble ainsi qu'une demande de permis de transformation d'un bâtiment à l'automne 2023;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée ordinaire du Comité consultatif d'Urbanisme des Escoumins a eu lieu le 30 avril 2024 et à laquelle étaient présents : Mesdames Karine Roussel, Caroline Pelchat et Dany Dion ainsi que Messieurs Stéphane Gauthier, Michel Gagné, Dany Carmichael et Ulysse Rémillard et que Madame Andrée Lessard, secrétaire, assistait également à cette assemblée;

CONSIDÉRANT QUE la demande de Monsieur Jason Tremblay-Morneau et de Madame Émilie Lavoie a été soumise et acceptée par le Comité consultatif d'Urbanisme des Escoumins;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise des travaux qui n'ont pas encore été effectués et faisant actuellement le sujet d'une demande de permis;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR : **Monsieur Denis Morin**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil accepte la demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) portant le numéro 2024-001 de Monsieur Jason Tremblay-Morneau et Madame Émilie Lavoie.

N° 24-05-113

AUTORISATION DÉPENSES ASPHALTAGE BRIS HIVER 2023-2024

ATTENDU QU'À l'hiver 2023-2024 il y a eu des bris d'aqueduc au coin de la rue Boucher et 138 ainsi qu'au coin de la route Forestière et Sirois;

ATTENDU QUE des travaux d'asphaltage devront être faits chez Alimentation Tremblay Laurencelle suite à l'aménagement de nouveaux stationnements sur la rue de l'église et autorisés par la résolution numéro 23-06-188;

ATTENDU QUE la municipalité est maître d'œuvre dans le projet d'Alimentation Tremblay Laurencelle, car les travaux sont réalisés dans notre emprise;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR : **Monsieur Dorté Létourneau**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise la dépense aux montants de 22 756.01 \$ avant taxes;

QUE du montant de 22 756.01 \$ soit facturé à Alimentation Tremblay Laurencelle un montant de 12 680 .83 \$ avant taxes ainsi que des frais d'administration de 10 %.

N° 24-05-114

DEMANDE DE TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES

ATTENDU QUE le directeur des travaux publics est en train de finaliser le projet d'aménagement du stationnement de commerce de la crèmerie/ sentier du moulin/ commerce Pêcheries Manicouagan;

ATTENDU QUE la municipalité préconise, d'améliorer la sécurité et la circulation de l'ensemble des usagers et souhaite réinvestir sur le site du stationnement public adjacent aux bornes de recharge le montant de 24 537 \$ plus taxes, montant reçu par Hydro-Québec pour le rachat des bornes existantes au 147, rue Saint-Marcellin Ouest;

ATTENDU QUE la résolution numéro 22-06-169 mentionne que la réalisation des travaux d'aménagement piétonnier et d'infrastructures complémentaires au stationnement public adjacent au site des bornes de recharge pour une somme approximative de 19 600 \$ (dix-neuf mille six cents dollars) est financée à même l'appropriation de la somme forfaitaire versée par Hydro-Québec pour le rachat des bornes existantes au 147, rue Saint-Marcellin Ouest;

ATTENDU QUE dans la résolution numéro 22-06-169, la municipalité est par la présente, autorisée à précéder à l'achat de tous les matériaux et retenir toute la machinerie et la main-d'œuvre requise à l'exécution complète des travaux;

ATTENDU QUE le directeur des travaux publics a octroyé le contrat de bétonnage des bordures à la compagnie Transie 1990 inc.;

ATTENDU QUE lors de l'excavation, les travaux publics ont découvert que l'asphalte de l'ancienne route 138 avait été recouvert de gravier ce qui engendre du temps supplémentaire pour l'excavation;

ATTENDU QUE cet endroit est un site très achalandé et qu'il serait bon d'aménager du gazon supplémentaire en plaque à certains endroits ainsi que quelques tables de pique-nique;

ATTENDU QUE la correction du gazon dans le centre du stationnement de la poissonnerie serait également à effectuer;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR : **Monsieur Denis Morin**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise une dépense budgétaire maximale de 24 537 \$ avant taxes plutôt que la dépense budgétaire prévue de 19 160 \$.

N° 24-05-115

OCTROI DE CONTRAT ENTREPRISE GAÉVAN

ATTENDU QUE la municipalité des Escoumins a autorisé l'achat d'un FORD TRANSIT F-350 via la résolution numéro 24-01-010;

ATTENDU QUE dans cette résolution, le conseil avait accordé l'installation d'équipement tel que flèche de signalisation et coffre de rangement arrière pour un montant de plus ou moins 15 000 \$ (quinze mille dollars) avant taxes;

ATTENDU QUE le directeur des travaux publics a reçu la soumission finale au montant de 16 049.73 \$ avant taxes par la compagnie GaéVan;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR : **Madame Karine Roussel**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise la dépense au montant de 16 049.73 \$ avant taxes;

QUE les crédits requis soient pris au surplus accumulé non affecté.

**** DÉPÔT**

EAU POTABLE – NIVEAU D'EAU LAC GARDNER

N° 24-05-116

MISE À JOUR ET FORMATION DU COMITÉ MADA

ATTENDU QUE la Municipalité a adhéré à la démarche collective MADA de la MRC de la Haute-Côte-Nord en 2021;

ATTENDU QU'étant donné que ce comité n'est plus à jour, la municipalité souhaite le réorganiser et nommer des membres en provenance de divers milieux de la collectivité qui feront partie du comité de suivi du plan d'action MADA;

ATTENDU QUE le mandat de ce comité sera d'être au cœur de la démarche de mise à jour de la politique aînée ainsi que son plan d'action et être impliqué dans toutes les étapes du processus;

ATTENDU QUE le comité MADA aura comme tâches l'élaboration de la politique et le plan d'action MADA, élaborer un bilan des réalisations et actualiser le plan d'action ainsi que voir à la mise en place d'un cadre de mise en œuvre et de suivi du plan d'action;

ATTENDU QUE la municipalité de Les Escoumins désigne monsieur André Desrosiers, maire, élu responsable du dossier « Aînés »;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun d'officialiser la formation du comité de suivi du plan d'action MADA;

ATTENDU QUE suite à une démarche de recrutement, monsieur le maire a obtenu 14 noms de personnes intéressées à faire partie de ce comité;

ATTENDU QU'étant donné que nous devons limiter le nombre à 6 personnes, nous avons dû procéder à un tirage au sort pour déterminer les membres qui siégeront sur ce comité;

ATTENDU QUE la municipalité désire que toutes les ressources soient utilisées et de ce fait, il a été convenu que les personnes ne faisant pas partie officiellement du comité demeurent des substituts au sein du comité;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR : **Madame Dany Dion**



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE monsieur André Desrosiers, maire, soit nommé l'élu responsable du dossier « Aînés »;

QUE la municipalité des Escoumins autorise la réorganisation et la mise à jour du comité de suivi du plan d'action MADA et qu'il soit officiellement constitué dans le but de contribuer à la démarche de mise à jour de la politique aînée ainsi que son plan d'action et être impliqué dans toutes les étapes du processus ;

QU'UNE copie de cette résolution soit acheminée à toutes les personnes qui ont manifesté leur intérêt dans ce dossier;

QUE le comité du suivi du plan d'action MADA soit formé des personnes suivantes :

Noms des membres du comité
Monsieur André Desrosiers élu responsable
Madame Elianne Bouchard
Madame Guylaine Caron
Madame Marie-Lise Poitras
Madame Micheline Duguay
Monsieur Luc Tremblay
Monsieur Serge Aubin
Noms des substituts
Madame Marie-Claude Bouchard
Madame Odette Bouchard
Monsieur Bernard Boucher
Madame Line Boulianne
Madame Odette Caron
Madame Johanne Durand
Monsieur Jules Gagné
Madame Linda Létourneau

N° 24-05-117

AUTORISATION DÉPÔT/ PRÉSENTATION DU PROJET « LES ESCOUMINS EN CHANSON »

ATTENDU QUE le 24 juin 2023, un groupe de musique s'est produit sur le site extérieur du Centre Sportif Charles-Édouard-Boucher;

ATTENDU QUE cet évènement a attiré environ 1 300 spectateurs et qu'il a été une réussite dans son ensemble;

ATTENDU QUE ce genre de spectacle se veut, un évènement festif et de plus, celui-ci a eu un impact économique significatif pour les commerçants de Les Escoumins;

ATTENDU QUE suite à la réussite de cet évènement, nous voudrions réitérer l'expérience cette année et proposer une première partie du spectacle avec des artistes locaux;

ATTENDU QU'afin de défrayer les coûts liés à la location et l'achat de matériel ainsi que pour financer ces artistes, il est nécessaire de faire une demande d'aide financière;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR : **Madame Karine Roussel**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil autorise l'agente de développement à déposer une demande de subvention dans le Programme de soutien culturel de la MRC de la Haute-Côte-Nord.

N° 24-05-118

DEMANDE D'AUTORISATION/ DÉPÔT PROJET DU 17 AOÛT 2024 « LES ESCOUMINS EN CHANSON »



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

ATTENDU QU'une demande dans le cadre du Programme de soutien culturel a été déposée à la MRC de La Haute-Côte-Nord pour le projet « Les Escoumins en chanson » qui aura lieu le 17 août 2024;

ATTENDU QUE nous devons déposer à la MRC de la Haute-Côte-Nord, les implications matérielles, humaines et financières reliées au projet;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR : **Madame Karine Roussel**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise madame Juliette Renard, agente de développement, ainsi que le coordonnateur des loisirs, monsieur Stéphane Gaudreault, à faire le dépôt des implications matérielles, humaines et financières reliées au projet à la MRC de La Haute-Côte-Nord.

- ** DÉPÔT** **RÉGIE INTERMUNICIPALE DES INFRASTRUCTURES PORTUAIRES DE TROIS-PISTOLES – LES ESCOUMINS**
- ** DÉPÔT** **MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD/ RÉSOLUTION D'APPUI MAINTIEN DE LA DIFFUSION SAINT-LAURENT EN DIRECT**
- ** DÉPÔT** **ASSOCIATION DU CANCER DE L'EST**
- ** DÉPÔT** **RÉSOLUTION PROVENANT DE LA MUNICIPALITÉ DE TADOUSSAC**
- ** DÉPÔT** **LETTRE SERVICE D'ÉTÉ CANADA**
- N° 24-05-119** **AJOURNEMENT DE LA SÉANCE DU 21 MAI 2024**

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR : **Monsieur Denis Morin**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la séance du 21 mai 2024 soit ajournée au 13 juin 2024 à 18 h 30.

N° 24-05-120 **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

À **19 h 37** l'ordre du jour étant épuisé :

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Karine Roussel
et résolu À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

DE LEVER la présente séance.

Présence des citoyens : **3**



André Desrosiers,
Maire

Je, André Desrosiers, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



Andrée Lessard,

Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Andrée Lessard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.